



L'entreprise ABBEI s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entreprise ABBEI est située à Saint Etienne du Rouvray.

Entreprise d'insertion forte de 65 salariés, elle intervient dans le second œuvre du bâtiment : menuiserie, cloisons, isolation, revêtements divers (peinture, faïence, sol).

En cohérence avec sa charte de valeurs, l'ABBEI souhaite porter son implication environnementale au même degré que ses pratiques sociales.

Consciente de l'urgence d'une action d'envergure, elle souhaite s'impliquer à son échelle, sans attendre

Depuis 2012, l'entreprise ABBEI a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

Description des actions déjà mises en place classées en fonction des domaines suivants :

- *Bâtiment*

- Recours à des peintures faible COV dans le cadre de nos prestations.
- Reconnaissance RGE

- *Efficacité Energétique*
- *Energies renouvelables*
 - o Achat d'électricité chez Enercoop
- *Déchets/matière*
 - o Tri des déchets des services administratifs
 - o Tri de base des déchets de chantier (DIS-DIB)
- *Mobilité transport*
 - o Etude de faisabilité d'une offre de livraison « dernier kilomètre »
- *Numérique*
 - o Vérification que nos données sont stockées sur des serveurs installés en France
- *Biodiversité*
- *Alimentation*
- *Autres*
 - o Mise en place d'un tableau de bord de notre impact sociétal, mis à jour annuellement

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
 Considérant les motivations de l'entreprise ABBEI et les actions qu'elle a déjà mises en place,
 L'entreprise ABBEI s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Patrick Le Page, gérant, représentant légal de l'entreprise ABBEI , domiciliée rue Pierre de Coubertin, 76800 Sant Etienne du Rouvray , m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

Description des actions classées selon la liste suivante, le descriptif comprend notamment les échéances et des objectifs chiffrés si possible

- *Bâtiment*
 - o Extension de ses locaux en ayant recours aux matériaux biosourcés ou issus de la récupération (2019 – 270.000€)
 - o Etude de faisabilité du développement d'une offre formelle de matériaux bio sourcés (2020-2021 – 25.000€)
- *Efficacité Energétique*
 - o Isolation (paille) par l'extérieur du bâtiment existant (2019 – 25.000€)
 - o Campagne de sensibilisation des salariés en partenariat avec Enercoop (2019-0€)

- *Energies renouvelables*
 - Installation d'une centrale de panneaux solaires produisant une quantité d'électricité du même ordre que les consommations du siège. (2019 – 41.000€)
- *Déchets/matière*
 - Améliorer le tri de nos déchets de chantier (2019 – 2020 – 12.000€)
 - Optimiser et quantifier la réutilisation de déchets sur chantier (2019-2020 – 1.500€)
 - Etude de faisabilité d'une activité de valorisation des déchets du bâtiment en partenariat avec ATD (démolition) et l'ABRI (recyclerie) (2018 – 19 : 60.000 €)
- *Mobilité transport*
 - Effectuer les déplacements de direction au moyen d'un véhicule hybride (2018 – 0€)
 - Mettre à disposition du personnel de bureau un vélo électrique pour les déplacements inférieurs à 3 km (2018-1.500€)
 - Ajouter un critère environnemental dans l'acquisition des véhicules (2019 et suivantes-4.000€ par an)
- *Numérique*
 - Mettre en place un guide des bonnes pratiques en matière de mails (2019 – 0€)
- *Biodiversité*
 - Installer et entretenir un verger et un potager participatif (2019 – 20.000€)
 - Mettre en place une mare (2019 – 3.000€)
 - Installer et gérer une ruche (2019 – 500€ ?)
- *Alimentation*
- *Autres*
 - Favoriser l'implication des salariés dans ces diverses actions

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition

- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 28 novembre 2018
Signature



